



Mon casier judiciaire est t'il vierge pour ivresse publique

Par **florian79**, le **09/03/2009** à **20:17**

J'ai peur peut on m'aider? Lors d'une soirée assez arrosé j'ai été arrêté pour ivresse publique et conduit en cellule de dégrisement.

Je n'ai mis personne en danger, ni moi même.

J'ai reçu dans ma boîte au lettre une amende que j'ai aussitôt payé. Esk je risque kelkechoz d'autre? mon casier judiciaire est t'il vierge?

Pouvez vous m'aider car j'ai peur pour mon futur étant étudiant.. qu'on puisse voir un jour cette contravention lors d'une prise d'embauche

Par **frog**, le **09/03/2009** à **21:02**

[citation] Esk je risque kelkechoz d'autre? mon casier judiciaire est t'il vierge? Pouvez vous m'aider car j'ai peur pour mon futur étant étudiant..[/citation]

Une maîtrise approximative du français et une écriture pénible à lire sont généralement plus préjudiciables qu'une IPM qui ne va apparaître pendant trois ans que sur un document consultable par les autorités judiciaires. ;-) Bref, non, tu n'as pas à t'en faire.